



Maisons-Alfort, le 01 Février 2010

## AVIS

**de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments  
relatif à la demande de transfert de l'autorisation de mise sur le marché  
de la préparation phytopharmaceutique  
HELIMAX RG n° AMM 8900692**

---

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a accusé réception d'un dossier, déposé par DE SANGOSSE S.A., relatif à une demande de transfert de l'autorisation de mise sur le marché de la préparation HELIMAX RG détenue par METAREX S.A.

Considérant l'attestation de transfert fournie par METAREX S.A. ;

Considérant que cette préparation est déclarée identique au produit de référence METAREX RG, dont l'autorisation de mise sur le marché, n° 8700304, détenue par METAREX S.A., est en cours de validité ;

Considérant les attestations de fourniture et d'approvisionnement entre METAREX S.A. et DE SANGOSSE S.A. ;

Considérant que la composition intégrale déclarée pour HELIMAX RG est bien strictement identique à celle déclarée pour METAREX RG ;

**L'Afssa émet un avis favorable à la demande de transfert de l'autorisation de mise sur le marché de la préparation HELIMAX RG, présentée par DE SANGOSSE S.A., mise sur le marché qui doit se faire dans des conditions, notamment d'étiquetage et d'emploi, strictement identiques à celles prévues pour le produit METAREX RG.**

**Marc MORTUREUX**